



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-003-2018-11

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-11-05-001 - ARRÊTÉ n° DOS/2018 - 2005 Portant modification de l'arrêté n°2018-1883 du 26 juillet 2018 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens d'Ile-de-France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de l'année universitaire 2018-2019. (2 pages)

Page 3

IDF-2018-11-06-001 - ARRÊTE N° DOS/2018-2006 Portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCES DU LAMENTIN (2 pages)

Page 6

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2018-11-06-002 - Arrêté modificatif n°1 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre de traitement informatique des caisses de l'est de l'Ile de France (3 pages)

Page 9

IDF-2018-10-22-024 - Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre de traitement informatique des caisses de l'est de l'Ile de France (3 pages)

Page 13

Agence régionale de santé

IDF-2018-11-05-001

ARRÊTÉ n° DOS/2018 - 2005

Portant modification de l'arrêté n°2018-1883 du 26 juillet 2018 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens d'Ile-de-France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de l'année universitaire 2018-2019.

ARRÊTÉ n° DOS/2018 - 2005

Portant modification de l'arrêté n°2018-1883 du 26 juillet 2018 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens d'Ile-de-France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de l'année universitaire 2018-2019

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

VU le code de la santé publique, notamment le titre III du livre 1 de la IV^{ème} partie ;

VU le code de l'éducation, notamment le titre III du livre VI de la III^{ème} partie (partie réglementaire);

VU l'arrêté n°2018-1883 du 26 juillet 2018 fixant la liste des terrains de stage et des praticiens d'Ile-de-France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de l'année universitaire 2018-2019 ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : La liste des lieux de stage d'Ile-de-France agréés pour la formation des étudiants de troisième cycle des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques au titre de l'année universitaire 2018-2019, fixée par l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé, est complétée comme suit :

1° L'agrément au titre du diplôme d'études spécialisées de pharmacie, pour l'option pharmacie industrielle et biomédicale est délivré pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2018 à la structure ABBVIE, dont le responsable est le Dr Hervé-Bannier ;

2° L'agrément au titre du diplôme d'études spécialisées de pharmacie, pour l'option pharmacie industrielle et biomédicale est délivré pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2018 à la structure IQVIA, dont le responsable est le Dr Troubat ;

3° L'agrément au titre du diplôme d'études spécialisées de pharmacie, pour l'option pharmacie industrielle et biomédicale est délivré pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2018 à la structure OCTAPHARMA FRANCE, dont le responsable est le Dr BORRELLY ;

4° Les agréments au titre de la phase socle et de la phase d'approfondissement du diplôme d'études spécialisées de médecine d'urgence sont délivrés pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2018 au service des urgences SMUR du centre hospitalier général Delafontaine dont le responsable est le Dr Wargon ;

5° L'agrément au titre du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine d'urgence est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2018 au service des urgences SMUR du centre hospitalier général Delafontaine dont le responsable est le Dr Wargon ;

6° L'agrément au titre de la phase d'approfondissement du diplôme d'études spécialisées de gériatrie est délivré pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2018 au service des soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier intercommunal de Créteil, dont le responsable est le Dr Magny ;

7° L'agrément au titre du diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie est délivré pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2018 au service des soins de suite et de réadaptation du centre hospitalier intercommunal de Créteil, dont le responsable est le Dr Magny.

ARTICLE 2 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le – 5 NOV. 2018

P/Le directeur général
De l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La directrice du pôle
Ressources humaines en Santé

Anne HEGOBURU



Agence régionale de santé

IDF-2018-11-06-001

**ARRÊTE N° DOS/2018-2006 Portant retrait d'agrément de
la SASU AMBULANCES DU LAMENTIN**

ARRETE N° DOS/2018-2006
Portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCES DU LAMENTIN
(94110 Arcueil)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOSMS-2016-189 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 juillet 2016 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/050, de la SASU AMBULANCES DU LAMENTIN sise 33, avenue Laplace à Arcueil (94110) dont le président est monsieur Steve FLORENTIN ;

CONSIDERANT le transfert de l'autorisation de mise en service rattachée au véhicule de catégorie C type A de la SASU AMBULANCES DU LAMENTIN immatriculé EE-785-YA ,à la société SAS AMBULANCES DU PRE sise 1, avenue de l'insurrection à Vitry-sur-Seine (94400), dont le président est Monsieur Wadii BARBZI ;

CONSIDERANT le transfert de l'autorisation de mise en service rattachée au véhicule de catégorie C type A de la SASU AMBULANCES DU LAMENTIN immatriculé EE-954-FR ,à la société SAS AMBULANCES AZUR sise 14, rue Kleber à Maisons Alfort (94700) dont le président est Monsieur Rafik ARFAOUI ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la société SASU AMBULANCES DU LAMENTIN est désormais sans objet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la société SASU AMBULANCES DU LAMENTIN sise 33, avenue Laplace à Arcueil (94110) dont le président est monsieur Steve FLORENTIN est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision. La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Bobigny, le **06 NOV. 2018**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-11-06-002

Arrêté modificatif n°1 portant nomination des membres du
conseil d'administration du
Centre de traitement informatique des caisses de l'est de
l'Ile de France



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif n°1 du 06/11/2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration du
Centre de traitement informatique des caisses de l'est de l'Ile de France**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.216-1, L.216-3 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2015 fixant le modèle des statuts des centres de traitement informatique des organismes de la branche maladie;

Vu l'arrêté du 07/09/2018 portant délégation de signature à Mr Yaovi TOSSAVI Chef Adjoint de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre de traitement informatique des caisses de l'Est de l'Ile de France :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M. Marc BONNET
Membre Titulaire	M. Xavier LE LESLE
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme Marianne CASTAGNET
Membre Titulaire	M. Yvon LE MEN
Membre Suppléant	Mme Dominique MARGUILLIER
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme Maria Dos Anjos CRESPEL
Membre Suppléant	M. Gérard LANGET

- Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Mme Sonia COLY
Membre Suppléant	M. José ALVAREZ

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M. Alain RICHNER
Membre Titulaire	M. Jean-Pierre COURBON
Membre Titulaire	Mme Nathalie BEAULNES
Membre Titulaire	M. Philippe GILLE
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme Martine GUIBERT
Membre Titulaire	Mme Sofi LEROY
Membre Suppléant	M. Yannick GOUELOU
Membre Suppléant	M. Jesus MARTIN

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M. Gervais BARRE
Membre Titulaire	M. Stéphane LEVEQUE
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants de la mutualité:

- Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française- (FNMF)

Membre Titulaire	M. Pierre LICHON
Membre Suppléant	M. Benoit BLONDET

En tant que Représentants des d'Institutions intervenant dans le domaine de l'Assurance Maladie:

- Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du travail et des Handicapés - (FNATH)

Membre Titulaire	Mme Fatima DJAIZ
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Personne qualifiée

Mme Nathalie ANTILOPE

Article 2

Le Chef adjoint de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 06/11/2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le Chef adjoint de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale



Yaovi TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2018-10-22-024

Arrêté portant nomination des membres du conseil
d'administration du
Centre de traitement informatique des caisses de l'est de
l'Ile de France



REPUBLIQUE FRANCAISE
Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 22/10/2018

**portant nomination des membres du conseil d'administration du
Centre de traitement informatique des caisses de l'est de l'Ile de France**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.216-1, L.216-3 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2015 fixant le modèle des statuts des centres de traitement informatique des organismes de la branche maladie;

Vu l'arrêté du 07/09/2018 portant délégation de signature à Mr Yaovi TOSSAVI Adjoint à la Cheffe de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre de traitement informatique des caisses de l'Est de l'Ile de France :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M. Marc BONNET
Membre Titulaire	M. Xavier LE LESLE
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme Marianne CASTAGNET
Membre Titulaire	M. Yvon LE MEN
Membre Suppléant	Mme Dominique MARGUILLIER
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme Maria Dos Anjos CRESPEL
Membre Suppléant	M. Gérard LANGET

- Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Mme Sonia COLY
Membre Suppléant	M. José ALVAREZ

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme Martine GUIBERT
Membre Titulaire	Mme Sofi LEROY
Membre Suppléant	M. Yannick GOUELOU
Membre Suppléant	M. Jesus MARTIN

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme Marie BROUSSEAU
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	M. Gervais BARRE
Membre Suppléant	M. Stéphane LEVEQUE

En tant que Représentants de la mutualité:

- Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française- (FNMF)

Membre Titulaire	M. Pierre LICHON
Membre Suppléant	M. Benoit BLONDET

En tant que Représentants des d'Institutions intervenant dans le domaine de l'Assurance Maladie:

- Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du travail et des Handicapés - (FNATH)

Membre Titulaire	Mme Fatima DJAIZ
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Personne qualifiée

Mme Nathalie ANTILOPE

Article 2

L'adjoint à la Cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 22/10/2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

L'adjoint à la cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale



Yaovi TOSSAVI